

REUNION DU 19 JUILLET 2010

Le dix neuf juillet deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire du mois de juillet, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoint

Mme. Geneviève BELLIER, Mme Virginie HARDOUIN, M. Jérôme BELLIER, M. Anthony AUDOUIN, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Laurie CALLEJON, Mme Maylis THURET Conseillers

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse CROZA, M. Romaric LECOINTRE ET M. Patrick HAMARD (qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire)

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN

Date de convocation : 19 juillet 2010

Date d'affichage : 23 juillet 2010

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - VENTE DU PRESBYTERE

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - VENTE DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 6 juillet 2010 il avait été décidé

- de vendre le Presbytère au prix de 343 000 € indiqué à Monsieur Frédéric BUCHER domicilié à PARIS (75)
- de définir les limites devant l'agence postale communale à 2m, en alignement avec le coin de l'ancienne cure située en face
- que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse par mail de M. BUCHER en date du 17 juillet 2010 dans lequel il est évoqué que la vente avait été annoncée avec un terrain d'une surface de 2 300 m² ce qui correspondrait, au vu du géomètre, à la délimitation du retour d'angle côté Prieuré à l'extrémité du mur côté Agence Postale communale. Il évoque également les projets d'ouvertures sur le mur à construire.

M. BUCHER propose d'améliorer une dernière fois son offre de 3 000 € soit 346 000 € net pour la commune de CHEVIRE LE ROUGE (selon les conditions de surfaces évoquées ci-dessus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- de redéfinir les limites devant l'agence postale communale à 2m50, en alignement avec le coin de l'ancienne cure située en face
- de maintenir la première proposition d'achat de M. BUCHER d'un montant de 343 000 € net pour la commune de CHEVIRE LE ROUGE
- de confirmer que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Sans autres questions la séance est levée le lundi 19 juillet 2010 à 21 H 30.